

# FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY FIA

RAPPORT ANNUEL  
31/12/2024

## SOMMAIRE

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC                | 3  |
| 2. Changements intéressant l'OPC            | 12 |
| 3. Rapport de gestion                       | 13 |
| 4. Informations réglementaires              | 16 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 29 |
| 6. Comptes de l'exercice                    | 35 |
| 7. Annexe(s)                                | 90 |
| Information SFDR                            | 91 |

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT**

**Nom du produit : Federal Focus - Biodiversity (P)**

**Code ISIN : FR001400EPL6**

**Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion** société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) : 03/10/2024**

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**Type :** Ce produit est un Fonds d'Investissement Alternatif - FIA soumis au droit français.

**Durée :** La date de création du produit est le 30/12/2022, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance.

La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Objectifs :** le fonds a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World Index NR (Eur) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans. La recherche de performance se fait au travers d'un portefeuille diversifié composé principalement d'actions internationales, de large et moyenne capitalisations, des pays développés, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG) et une approche thématique sur la biodiversité.

□ **L'Univers d'Investissement :** correspond aux actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, tous secteurs d'activités confondus : - on distingue trois régions parmi les pays développés : Amérique (Etats-Unis, Canada), Europe (Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni, Suisse), Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour). - Les actions de large et moyenne capitalisation se définissent pour chaque zone géographique comme suit : > pour l'Europe et le Pacifique, par une capitalisation boursière d'au moins 1 milliard d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 2 millions d'euros ; > pour l'Amérique, par une capitalisation boursière d'au moins 2 milliards d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 3 millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les 6 derniers mois.

Tous les émetteurs doivent faire l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données. Cet univers d'investissement correspond à environ 2900 valeurs.

□ **L'Univers Investissable :** correspond aux émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers et du filtre thématique décrits ci-après.

• **Filtre de conformité ESG :** Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

• **Approche Best in class :** Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés. Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra financière des émetteurs.

• Le Fonds applique également une approche d'exclusion thématique Biodiversité sur les émetteurs de l'Univers d'Investissement. Ce filtre repose sur deux étapes :

i) l'exclusion des émetteurs : - impliqués dans des controverses environnementales avérées selon l'analyse de la Société de Gestion ; - impliqués (dès le premier euro de chiffre d'affaires) dans des activités considérées néfastes pour la biodiversité selon la Société de Gestion (production et/ou distributions de pesticides, d'OGM ou d'huile de palme ; - qui ont une influence significative sur la production et la transformation des produits qui entraînent la déforestation à travers leurs chaînes d'approvisionnement et leurs activités et qui, comparativement à leurs paires œuvrant dans le même secteur, n'ont pas mis en place des bonnes pratiques et des engagements suffisants pour réduire le risque de déforestation lié à leur activité (approche best-in-class est conduite sur le score réalisé par l'ONG Global Canopy dans le cadre de la liste Forest 500) ;

ii) Approche Best-in class thématique (« Scoring Enjeux ») : la première étape consiste à déterminer les Secteurs à Enjeux sur la base d'une analyse propriétaire de double matérialité, qui prend en compte les impacts et dépendances des secteurs d'activités sur et envers les écosystèmes. Les secteurs à enjeux pour la thématique sont : l'automobile, les transports, la nourriture, les boissons, le tabac, l'énergie, l'immobilier, les services aux collectivités, les matériaux, les biens de consommations durables et vêtements, les produits pharmaceutiques, les services aux consommateurs, les télécommunications, les médias, les biens d'équipements, les services commerciaux et professionnels, la technologie, la santé, les produits ménagers et personnels, la consommation discrétionnaire et la consommation courante. Cette liste est mise à jour annuellement. Les entreprises de ces Secteurs à Enjeux sont ensuite analysées selon une approche Best in class consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue de leur gestion des enjeux pour la biodiversité au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un Secteur à Enjeux. Cette analyse est effectuée notamment par l'utilisation des réponses des entreprises à un questionnaire envoyé et traité par l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP).

Limites méthodologiques : les éléments de gestion pris en compte reposent sur des données mis à disposition par les émetteurs au travers de questionnaires auxquels ils acceptent de se soumettre ou d'éléments d'analyse qualitative.

□ **La sélection finale s'appuie sur les éléments suivants :** l'analyse de tendance, l'analyse fondamentale et l'analyse d'allocation. Cette dernière vise à obtenir (i) une empreinte carbone inférieure à celle de l'Univers d'Investissement, (ii) une empreinte biodiversité réduite de 30% par rapport à celle de l'Univers d'Investissement, (iii) ainsi qu'une trajectoire de température de portefeuille inférieure ou égale à +2°C à horizon 2100, tout en ayant au moins 75% de l'actif du Fonds investi dans des entreprises des Secteurs à Enjeux pour la biodiversité. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au prospectus et au Code de Transparence du Fonds disponibles sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds aura vocation à être investi sur les marchés actions à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le Fonds peut être exposé au risque action jusqu'à 105% de son actif net. Le Fonds pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents à hauteur maximum de 10 % de l'actif net. Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts de fonds monétaires et/ou obligataires labellisés ISR. Ces fonds seront des OPCVM (français et étrangers), des FIA français ou européens, ou des fonds d'investissement étrangers. Le Fonds pourra également recourir à des instruments dérivés en couverture des risques action et de change et en exposition du risque action, en cohérence avec les engagements extra-financiers de la Société de Gestion. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers organisés et/ou de gré à gré.

- Indicateur de référence : MSCI World Index NR (Eur). Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

- **Investisseurs de détail visés :** Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés actions internationales et qu'elle peut varier fortement. La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leurs investissements dans le Fonds. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

- Fonds de capitalisation des sommes distribuables. Durée de placement recommandée : 5 ans

- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

- Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). - Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Nom du Dépositaire :** CACEIS Bank.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : risque de liquidité, risque lié au marché, risque lié au remboursement des parts du Produit, risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

| Scénarios     |                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                              |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 4 391,31 €                | 2 913,66 €                   |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -56,09 %                  | -21,86 %                     |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 8 439,78 €                | 8 995,20 €                   |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -15,60 %                  | -2,10 %                      |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 10 621,23 €               | 15 929,33 €                  |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 6,21 %                    | 9,76 %                       |
| Favorable     | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 14 761,78 €               | 19 852,99 €                  |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 47,62 %                   | 14,70 %                      |

\*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

| Scénarios de sortie           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                  | 411 €                     | 1 517 €                      |
| Incidence des coûts annuels** | 4,11 %                    | 2,86 % chaque année          |

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,62 % avant déduction des coûts et de 9,76 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                          |                                                                                                                                                                                                                                                                | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                     | 2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;                                                                                                                       | Jusqu'à 200 €             |
| Coûts de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                       | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                             |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* | 0,90 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                 | 88 €                      |
| Coûts de transaction                                               | 1,25 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 122 €                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement      | Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.                                                                                      | 0 €                       |

\* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne.

Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : [https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_193004/federal-focus-biodiversity](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_193004/federal-focus-biodiversity). Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2024

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON.

Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

**Nom du produit : Federal Focus - Biodiversity (I)**

**Code ISIN : FR001400EPM4**

**Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion** société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr), Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce

PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) : 03/10/2024**

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Ce produit est un Fonds d'Investissement Alternatif - FIA (FIA) soumis au droit français.

**Durée :** La date de création du produit est le 30/12/2022, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance.

La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Objectifs :** le fonds a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World Index NR (Eur) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans. La recherche de performance se fait au travers d'un portefeuille diversifié composé principalement d'actions internationales, de large et moyenne capitalisations, des pays développés, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG) et une approche thématique sur la biodiversité.

↳ **L'Univers d'Investissement :** correspond aux actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, tous secteurs d'activités confondus : - on distingue trois régions parmi les pays développés : Amérique (Etats-Unis, Canada), Europe (Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni, Suisse), Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour). - Les actions de large et moyenne capitalisation se définissent pour chaque zone géographique comme suit : > pour l'Europe et le Pacifique, par une capitalisation boursière d'au moins 1 milliard d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 2 millions d'euros ; > pour l'Amérique, par une capitalisation boursière d'au moins 2 milliards d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 3 millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les 6 derniers mois.

Tous les émetteurs doivent faire l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données. Cet univers d'investissement correspond à environ 2900 valeurs.

↳ **L'Univers Investissable :** correspond aux émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers et du filtre thématique décrits ci-après.

- Filtre de conformité ESG : Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNG), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

- Approche Best in class : Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés. Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra financière des émetteurs.

- Le Fonds applique également une approche d'exclusion thématique Biodiversité sur les émetteurs de l'Univers d'Investissement. Ce filtre repose sur deux étapes :

- i) l'exclusion des émetteurs : - impliqués dans des controverses environnementales avérées selon l'analyse de la Société de Gestion ; - impliqués (dès le premier euro de chiffre d'affaires) dans des activités considérées néfastes pour la biodiversité selon la Société de Gestion (production et/ou distributions de pesticides, d'OGM ou d'huile de palme ; - qui ont une influence significative sur la production et la transformation des produits qui entraînent la déforestation à travers leurs chaînes d'approvisionnement et leurs activités et qui, comparativement à leurs paires œuvrant dans le même secteur, n'ont pas mis en place des bonnes pratiques et des engagements suffisants pour réduire le risque de déforestation lié à leur activité (approche best-in-class est conduite sur le score réalisé par l'ONG Global Canopy dans le cadre de la liste Forest 500) ;

- ii) Approche Best-in class thématique (« Scoring Enjeux ») : la première étape consiste à déterminer les Secteurs à Enjeux sur la base d'une analyse propriétaire de double matérialité, qui prend en compte les impacts et dépendances des secteurs d'activités sur et envers les écosystèmes. Les secteurs à enjeux pour la thématique sont : l'automobile, les transports, la nourriture, les boissons, le tabac, l'énergie, l'immobilier, les services aux collectivités, les matériaux, les biens de consommations durables et vêtements, les produits pharmaceutiques, les services aux consommateurs, les télécommunications, les médias, les biens d'équipements, les services commerciaux et professionnels, la technologie, la santé, les produits ménagers et personnels, la consommation discrétionnaire et la consommation courante. Cette liste est mise à jour annuellement. Les entreprises de ces Secteurs à Enjeux sont ensuite analysées selon une approche Best in class consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue de leur gestion des enjeux pour la biodiversité au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un Secteur à Enjeux. Cette analyse est effectuée notamment par l'utilisation des réponses des entreprises à un questionnaire envoyé et traité par l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP).

Limites méthodologiques : les éléments de gestion pris en compte reposent sur des données mis à disposition par les émetteurs au travers de questionnaires auxquels ils acceptent de se soumettre ou d'éléments d'analyse qualitative.

- ↳ **La sélection finale s'appuie sur les éléments suivants :** l'analyse de tendance, l'analyse fondamentale et l'analyse d'allocation. Cette dernière vise à obtenir (i) une empreinte carbone inférieure à celle de l'Univers d'Investissement, (ii) une empreinte biodiversité réduite de 30% par rapport à celle de l'Univers d'Investissement, (iii) ainsi qu'une trajectoire de température de portefeuille inférieure ou égale à +2°C à horizon 2100, tout en ayant au moins 75% de l'actif du Fonds investi dans des entreprises des Secteurs à Enjeux pour la biodiversité. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au prospectus et au Code de Transparence du Fonds disponibles sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds aura vocation à être investi sur les marchés actions à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le Fonds peut être exposé au risque action jusqu'à 105% de son actif net. Le Fonds pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents à hauteur maximum de 10 % de l'actif net. Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts de fonds monétaires et/ou obligataires labellisés ISR. Ces fonds seront des OPCVM (français et étrangers), des FIA français ou européens, ou des fonds d'investissement étrangers. Le Fonds pourra également recourir à des instruments dérivés en couverture des risques action et de change et en exposition du risque action, en cohérence avec les engagements extra-financiers de la Société de Gestion. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers organisés et/ou de gré à gré.

- Indicateur de référence : MSCI World Index NR (Eur). Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

- **Investisseurs de détail visés :** Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés actions internationales et qu'elle peut varier fortement. La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leurs investissements dans le Fonds. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

- Fonds de capitalisation des sommes distribuables. Durée de placement recommandée : 5 ans

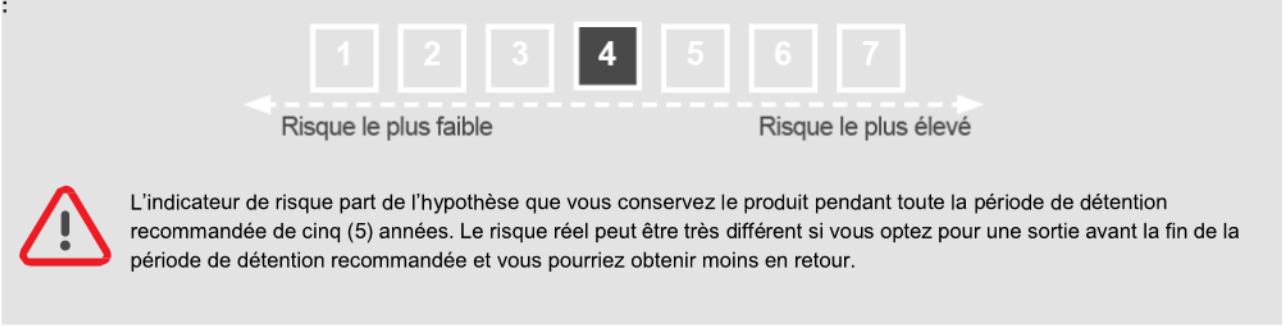
- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

- Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). - Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Nom du Dépositaire :** CACEIS Bank.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : risque de liquidité, risque lié au marché, risque lié au remboursement des parts du Produit, risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

| Scénarios     |                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                              |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 4 484,93 €                | 2 973,13 €                   |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -55,15 %                  | -21,54 %                     |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 8 612,02 €                | 9 219,68 €                   |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -13,88 %                  | -1,61 %                      |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 10 837,99 €               | 16 254,41 €                  |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 8,38 %                    | 10,20 %                      |
| Favorable     | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 15 063,04 €               | 20 258,16 €                  |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 50,63 %                   | 15,16 %                      |

\*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 12/2021 et de 12/2023.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2014 et de 09/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

| Scénarios de sortie           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                  | 215 €                     | 1 270 €                      |
| Incidence des coûts annuels** | 2,15 %                    | 2,42 % chaque année          |

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,62 % avant déduction des coûts et de 10,20 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                          |                                                                                                                                                                                                                                                                | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                     | 0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;                                                                                                                       | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                       | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                             |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* | 0,90 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                 | 90 €                      |
| Coûts de transaction                                               | 1,25 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 125 €                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement      | Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.                                                                                      | 0 €                       |

\* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr)

ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : [https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_193041/federal-focus-biodiversity-i](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_193041/federal-focus-biodiversity-i). Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne: <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2024

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

**Nom du produit : Federal Focus - Biodiversity (SI)**

**Code ISIN : FR001400EPO0**

**Initiateur du PRIIP :** Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 03/10/2024

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Ce produit est un Fonds d'Investissement Alternatif - FIA (FIA) soumis au droit français.

**Durée :** La date de création du produit est le 30/12/2022, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance.

La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Objectifs :** le fonds a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World Index NR (Eur) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans. La recherche de performance se fait au travers d'un portefeuille diversifié composé principalement d'actions internationales, de large et moyenne capitalisations, des pays développés, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG) et une approche thématique sur la biodiversité.

L'**Univers d'Investissement** : correspond aux actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, tous secteurs d'activités confondus : - on distingue trois régions parmi les pays développés : Amérique (Etats-Unis, Canada), Europe (Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni, Suisse), Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour). - Les actions de large et moyenne capitalisation se définissent pour chaque zone géographique comme suit : > pour l'Europe et le Pacifique, par une capitalisation boursière d'au moins 1 milliard d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 2 millions d'euros ; > pour l'Amérique, par une capitalisation boursière d'au moins 2 milliards d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 3 millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les 6 derniers mois.

Tous les émetteurs doivent faire l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données. Cet univers d'investissement correspond à environ 2900 valeurs.

L'**Univers Investissable** : correspond aux émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers et du filtre thématique décrits ci-après.

- Filtre de conformité ESG : Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

- Approche Best in class : Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés. Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra financière des émetteurs.

- Le Fonds applique également une approche d'exclusion thématique Biodiversité sur les émetteurs de l'Univers d'Investissement. Ce filtre repose sur deux étapes :

- l'exclusion des émetteurs : - impliqués dans des controverses environnementales avérées selon l'analyse de la Société de Gestion ; - impliqués (dès le premier euro de chiffre d'affaires) dans des activités considérées néfastes pour la biodiversité selon la Société de Gestion (production et/ou distributions de pesticides, d'OGM ou d'huile de palme ; - qui ont une influence significative sur la production et la transformation des produits qui entraînent la déforestation à travers leurs chaînes d'approvisionnement et leurs activités et qui, comparativement à leurs paires œuvrant dans le même secteur, n'ont pas mis en place des bonnes pratiques et des engagements suffisants pour réduire le risque de déforestation lié à leur activité (approche best-in-class est conduite sur le score réalisé par l'ONG Global Canopy dans le cadre de la liste Forest 500) ;

- Approche Best-in class thématique (« Scoring Enjeux ») : la première étape consiste à déterminer les Secteurs à Enjeux sur la base d'une analyse propriétaire de double matérialité, qui prend en compte les impacts et dépendances des secteurs d'activités sur et envers les écosystèmes. Les secteurs à enjeux pour la thématique sont : l'automobile, les transports, la nourriture, les boissons, le tabac, l'énergie, l'immobilier, les services aux collectivités, les matériaux, les biens de consommations durables et vêtements, les produits pharmaceutiques, les services aux consommateurs, les télécommunications, les médias, les biens d'équipements, les services commerciaux et professionnels, la technologie, la santé, les produits ménagers et personnels, la consommation discrétionnaire et la consommation courante. Cette liste est mise à jour annuellement. Les entreprises de ces Secteurs à Enjeux sont ensuite analysées selon une approche Best in class consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue de leur gestion des enjeux pour la biodiversité au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un Secteur à Enjeux. Cette analyse est effectuée notamment par l'utilisation des réponses des entreprises à un questionnaire envoyé et traité par l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP).

Limites méthodologiques : les éléments de gestion pris en compte reposent sur des données mis à disposition par les émetteurs au travers de questionnaires auxquels ils acceptent de se soumettre ou d'éléments d'analyse qualitative.

- La sélection finale s'appuie sur les éléments suivants :** l'analyse de tendance, l'analyse fondamentale et l'analyse d'allocation. Cette dernière vise à obtenir (i) une empreinte carbone inférieure à celle de l'Univers d'Investissement, (ii) une empreinte biodiversité réduite de 30% par rapport à celle de l'Univers d'Investissement, (iii) ainsi qu'une trajectoire de température de portefeuille inférieure ou égale à +2°C à horizon 2100, tout en ayant au moins 75% de l'actif du Fonds investi dans des entreprises des Secteurs à Enjeux pour la biodiversité. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au prospectus et au Code de Transparence du Fonds disponibles sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds aura vocation à être investi sur les marchés actions à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le Fonds peut être exposé au risque action jusqu'à 105% de son actif net. Le Fonds pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents à hauteur maximum de 10 % de l'actif net. Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts de fonds monétaires et/ou obligataires labellisés ISR. Ces fonds seront des OPCVM (français et étrangers), des FIA français ou européens, ou des fonds d'investissement étrangers. Le Fonds pourra également recourir à des instruments dérivés en couverture des risques action et de change et en exposition du risque action, en cohérence avec les engagements extra-financiers de la Société de Gestion. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers organisés et/ou de gré à gré.

- Indicateur de référence : MSCI World Index NR (Eur). Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

- **Investisseurs de détail visés :** Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés actions internationales et qu'elle peut varier fortement. La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leurs investissements dans le Fonds. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

- Fonds de capitalisation des sommes distribuables. Durée de placement recommandée : 5 ans

- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

- Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). - Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Nom du Dépositaire :** CACEIS Bank.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années.  
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : risque de liquidité, risque lié au marché, risque lié au remboursement des parts du Produit, risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

| Scénarios     |                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                              |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 4 485,46 €                | 2 974,90 €                   |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -55,15 %                  | -21,53 %                     |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 8 613,05 €                | 9 213,22 €                   |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -13,87 %                  | -1,63 %                      |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 10 839,29 €               | 16 264,14 €                  |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 8,39 %                    | 10,22 %                      |
| Favorable     | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 15 064,84 €               | 20 270,28 €                  |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 50,65 %                   | 15,18 %                      |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 12/2021 et de 12/2023.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2014 et de 09/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

\*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

| Scénarios de sortie           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                  | 185 €                     | 1 083 €                      |
| Incidence des coûts annuels** | 1,85 %                    | 2,08 % chaque année          |

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,29 % avant déduction des coûts et de 10,22 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                          |                                                                                                                                                                                                                                                                | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                     | 0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;                                                                                                                       | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                       | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                             |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* | 0,60 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                 | 60 €                      |
| Coûts de transaction                                               | 1,25 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 125 €                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement      | Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.                                                                                      | 0 €                       |

\* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée :** 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : [https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_193043/federal-focus-biodiversity-si](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_193043/federal-focus-biodiversity-si). Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2024

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### Changement à venir :

- Le 01/01/2025

Changement de société de gestion intra-groupe – absorption de FEDERAL FINANCE GESTION par SCHELCHER PRINCE GESTION, qui deviendra ARKEA ASSET MANAGEMENT.

#### **Politique d'investissement :**

Sur la période, Federal Focus - Biodiversity (part P) affiche une performance nette de +22.31% contre un Benchmark qui a réalisé une performance de +26.60%. Le fonds sous-performe son indice de référence de -4.29%. La part I affiche une performance nette de +22.80% soit une sous-performance de -3.8%. La part SI affiche une performance nette de +22.68% soit une sous-performance de -3.92%.

#### **Commentaire de gestion du fonds Arkea Focus - Biodiversity :**

##### ➤ **Environnement économique et contexte boursier :**

L'année 2024 promettait d'être riche en événements politiques et économiques. En effet, plus de quatre milliards d'électeurs étaient appelés aux urnes cette année notamment en Inde ou encore au Brésil avec comme point d'orgue la présidentielle américaine en fin d'année. Sur le plan économique, l'un des principaux enjeux concernait un probable début de cycle de baisse de taux au sein des grandes Banques Centrales des pays développés notamment la Fed et la BCE.

La véritable bonne surprise économique de 2024 fut l'extraordinaire résilience de la croissance économique américaine. Attendue en ralentissement marqué, les statistiques économiques aux Etats-Unis ont déjoué les pronostics et montré que l'un des moteurs de l'économie mondiale fonctionnait toujours à plein. Il n'en fut pas de même en Europe où la croissance est restée très faible tout au long de l'année avec des statistiques assez inquiétantes sur l'état de l'industrie du vieux continent en particulier. La Chine fut un autre foyer de déception, les investisseurs attendant des plans de relance massifs alors que les autorités chinoises préféraient la politique des petits pas.

Comme attendu, mais à un rythme nettement moins prononcé qu'imaginé, les Banques Centrales ont pu essayer de démarrer leur cycle de baisse des taux. La baisse progressive de l'inflation a permis à la FED de commencer par une baisse de 50 points de base en septembre alors que la BCE avait démarré dès juin compte tenu de la plus faible croissance de la zone Euro.

Sur le plan des marchés financiers, on retrouve la dichotomie évoquée ci-dessus avec des marchés actions américains qui ont particulièrement brillé grâce à une croissance économique plus forte que prévue et à la progression des grandes valeurs de la technologie alors que les bourses d'Europe ont connu des performances certes positives mais nettement moins flamboyantes. A la faible croissance économique du continent s'est ajoutée une incertitude politique forte dans les deux grands pays de la zone Euro que sont l'Allemagne et la France.

En termes de style, les grandes valeurs ont de nouveau enregistré de meilleures performances que les petites et moyennes capitalisations, et les valeurs de croissance ont mieux tiré leur épingle du jeu que les valeurs défensives.

##### ➤ **Commentaire de gestion :**

Au cours de l'année, le fonds s'est particulièrement distingué par rapport à ses comparables. Il a enregistré une performance supérieure à celle de son indice de référence au premier semestre avant de sous-performer sur la deuxième partie de l'année. En cause, le pic de volatilité enregistré au mois d'Août et l'impossibilité d'être exposé à l'ensemble des 7 Magnifiques en raison de la thématique du fonds. Le fonds a souffert de la hausse des valeurs technologiques en anticipation de l'élection de Donald Trump en Octobre/Novembre. Enfin, le mois de Décembre a été particulièrement difficile pour les stratégies de trend following.

##### ➤ **Perspectives :**

La baisse des taux directeur de la BCE sera un facteur de soutien de l'économie en 2025. Aux Etats-Unis, la présidence de Donald Trump devrait être marquée par des politiques budgétaires, commerciales et migratoires disruptives. Les incertitudes sur les contours exacts de ces politiques sont toutefois considérables. Par ailleurs, le contexte politique international sera très mouvant cette année : élections législatives en Allemagne, réorientations en cours en France... Une éclaircie pourrait peut-être venir de l'accalmie sur les fronts militaires, avec quelques espoirs au Moyen-Orient et en Ukraine.

D'un point de vue boursier, l'année 2025 devrait être intéressante et avec beaucoup de dispersion. Les perspectives européennes semblent moins prometteuses mais les valorisations sont très attractives. A l'inverse les attentes sur les actions américaines semblent plus prometteuses mais les valorisations sont historiquement très élevées, notamment pour le secteur de la technologie.

Notre stratégie continuera de consister à détecter et rester positionner sur des valeurs à fort potentiel dans les différentes régions du monde.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres               | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|----------------------|---------------------------------------|--------------|
|                      | Acquisitions                          | Cessions     |
| NVIDIA CORP          | 1 600 632,31                          | 2 121 884,37 |
| MICROSOFT CORP       | 873 584,59                            | 1 479 608,91 |
| BROADCOM INC         | 1 102 439,36                          | 1 235 729,72 |
| APPLE INC            | 991 035,45                            | 1 105 264,53 |
| 3I GROUP PLC         | 1 055 316,86                          | 785 516,73   |
| INGERSOLL-RAND INC   | 748 216,00                            | 829 914,37   |
| ELI LILLY & CO       | 516 640,57                            | 1 015 373,47 |
| FLEXTRONICS INTL LTD | 752 692,45                            | 697 153,37   |
| QUANTA SERVICES INC  | 814 737,82                            | 571 115,61   |
| OWENS CORNING        | 804 887,85                            | 514 655,15   |

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

#### a) Titres et matières premières prêtés

|                      |  |  |  |  |
|----------------------|--|--|--|--|
| Montant              |  |  |  |  |
| % de l'Actif Net (*) |  |  |  |  |

(\*)% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

#### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

|                  |  |  |  |  |              |
|------------------|--|--|--|--|--------------|
| Montant          |  |  |  |  | 4 160 070,08 |
| % de l'Actif Net |  |  |  |  | 20,84        |

#### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|

#### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

|                        |  |  |  |  |              |
|------------------------|--|--|--|--|--------------|
| GOLDMAN SACHS INTL LTD |  |  |  |  | 4 160 070,08 |
| ROYAUME-UNI            |  |  |  |  |              |

#### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

| Type          |  |  |  |  |  |
|---------------|--|--|--|--|--|
| - Actions     |  |  |  |  |  |
| - Obligations |  |  |  |  |  |
| - OPC         |  |  |  |  |  |
| - TCN         |  |  |  |  |  |
| - Cash        |  |  |  |  |  |
| Rating        |  |  |  |  |  |

| Monnaie de la garantie |  |  |  |  |  |
|------------------------|--|--|--|--|--|
|                        |  |  |  |  |  |

#### f) Règlement et compensation des contrats

|                       |   |  |  |   |  |
|-----------------------|---|--|--|---|--|
| Triparties            |   |  |  | X |  |
| Contrepartie centrale |   |  |  |   |  |
| Bilatéraux            | X |  |  | X |  |

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

**g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches**

|                    |  |  |  |  |  |
|--------------------|--|--|--|--|--|
| Moins d'1 jour     |  |  |  |  |  |
| 1 jour à 1 semaine |  |  |  |  |  |
| 1 semaine à 1 mois |  |  |  |  |  |
| 1 à 3 mois         |  |  |  |  |  |
| 3 mois à 1 an      |  |  |  |  |  |
| Plus d'1 an        |  |  |  |  |  |
| Ouvertes           |  |  |  |  |  |

**h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches**

|                    |  |  |  |  |              |
|--------------------|--|--|--|--|--------------|
| Moins d'1 jour     |  |  |  |  |              |
| 1 jour à 1 semaine |  |  |  |  |              |
| 1 semaine à 1 mois |  |  |  |  |              |
| 1 à 3 mois         |  |  |  |  |              |
| 3 mois à 1 an      |  |  |  |  |              |
| Plus d'1 an        |  |  |  |  | 4 160 070,08 |
| Ouvertes           |  |  |  |  |              |

**i) Données sur la réutilisation des garanties**

|                                                                             |  |  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
| Montant maximal (%)                                                         |  |  |  |  |  |
| Montant utilisé (%)                                                         |  |  |  |  |  |
| Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros |  |  |  |  |  |

**j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC**

|             |  |  |  |  |  |
|-------------|--|--|--|--|--|
| Caceis Bank |  |  |  |  |  |
| Titres      |  |  |  |  |  |
| Cash        |  |  |  |  |  |

**k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

|        |  |  |  |  |  |
|--------|--|--|--|--|--|
| Titres |  |  |  |  |  |
| Cash   |  |  |  |  |  |

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

#### **I) Données sur les revenus et les coûts ventilés**

| Revenus        |  |  |  |  |  |
|----------------|--|--|--|--|--|
| - OPC          |  |  |  |  |  |
| - Gestionnaire |  |  |  |  |  |
| - Tiers        |  |  |  |  |  |
| Coûts          |  |  |  |  |  |
| - OPC          |  |  |  |  |  |
| - Gestionnaire |  |  |  |  |  |
| - Tiers        |  |  |  |  |  |

#### **e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)**

N/A - Garantie en cash uniquement.

#### **i) Données sur la réutilisation des garanties**

« Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC.

Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. »

Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

#### **k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

N/A - Garantie en cash uniquement.

#### **l) Données sur les revenus et les coûts ventilés**

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

## **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

## **INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

## **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

## **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants).

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

## **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

### **Article 8**

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

« Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

## **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## **EFFET DE LEVIER**

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 117,52%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100,40%.

## **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

### **1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX**

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'être du Groupe Crédit Mutuel Arkea et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :

- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkea. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :

- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

## **2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION**

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkea qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
- Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
- Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

## **3- PERSONNEL CONCERNÉ**

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkea.

## **4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE**

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

## **5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS**

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).

S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.

La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :

a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.

b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :

$$D = \text{Min} (50\% * B ; \text{max} (0 ; 80\% *(B - 37.000 \text{ €}))$$

Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.

D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :

Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

## Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :

- a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
- b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

### Article 319-10

I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;

4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50% de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50% du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50% ne s'applique pas.

Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40% de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.

La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60% de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

#### Article 314-85-2

I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 ° En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50% de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50% du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50% ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40% de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60% de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

#### Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus

Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

##### A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management ...)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

##### B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché ...;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation/conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines ...)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management ...)
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)...
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation/conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management...)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

**FEDERAL FINANCE GESTION  
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024**

|                             | <b>nombre de<br/>salariés</b> | <b>rémunérations<br/>fixes <sup>(1)</sup></b> | <b>rémunérations<br/>variables <sup>(2)</sup></b> | <b>TOTAL</b>     |
|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------|
| total effectifs             | 67                            | 3 454 564                                     | 887 715                                           | <b>4 342 279</b> |
| dont preneurs de<br>risques | 53                            | 3 069 029                                     | 801 113                                           | <b>3 870 142</b> |

<sup>(1)</sup> rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

<sup>(2)</sup> rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation  
abondement bonification

**Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)**

**AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION

1 Allée Louis Lichou

29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

# **FCP ARKEA FOCUS - BIODIVERSITY (Ex FEDERAL FOCUS BIODIVERSITY ; Ex AIS BIODIVERSITY FIRST)**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **FCP ARKEA FOCUS - BIODIVERSITY**

1, allée Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP ARKEA FOCUS - BIODIVERSITY,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ARKEA FOCUS - BIODIVERSITY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

10/7/2025

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR                                | 31/12/2024           |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       |                      |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>19 291 972,42</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 19 291 972,42        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  |                      |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    |                      |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   |                      |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   |                      |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               |                      |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            |                      |
| OPCVM                                                           |                      |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne |                      |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           |                      |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               |                      |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       |                      |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    |                      |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  |                      |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           |                      |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            |                      |
| Titres financiers empruntés                                     |                      |
| Titres financiers donnés en pension                             |                      |
| Autres opérations temporaires                                   |                      |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            |                      |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              |                      |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>19 291 972,42</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>8 163,00</b>      |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>801 751,89</b>    |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>809 914,89</b>    |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>20 101 887,31</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR                          | 31/12/2024           |
|------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                      |
| Capital                                                    | 16 324 584,45        |
| Report à nouveau sur revenu net                            |                      |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes |                      |
| Résultat net de l'exercice                                 | 3 642 135,21         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>19 966 719,66</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       |                      |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>19 966 719,66</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          |                      |
| Opérations de cession sur instruments financiers           |                      |
| Opérations temporaires sur titres financiers               |                      |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>80 511,92</b>     |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    |                      |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        |                      |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>80 511,92</b>     |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 46 378,96            |
| Concours bancaires                                         | 8 276,77             |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>54 655,73</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>20 101 887,31</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR                                                     | 31/12/2024          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                     |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                     |
| Produits sur actions                                                                        | 244 199,06          |
| Produits sur obligations                                                                    |                     |
| Produits sur titres de créances                                                             |                     |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 |                     |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              |                     |
| Produits sur prêts et créances                                                              |                     |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             |                     |
| Autres produits financiers                                                                  | 20 079,12           |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>264 278,18</b>   |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                     |
| Charges sur opérations financières                                                          |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  |                     |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               |                     |
| Charges sur emprunts                                                                        |                     |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              |                     |
| Charges sur passifs de financement                                                          |                     |
| Autres charges financières                                                                  | -4 116,13           |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        | <b>-4 116,13</b>    |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>260 162,05</b>   |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      |                     |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         |                     |
| Autres produits                                                                             |                     |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -171 437,10         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 |                     |
| Impôts et taxes                                                                             |                     |
| Autres charges                                                                              |                     |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-171 437,10</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>88 724,95</b>    |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    |                     |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>88 724,95</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | 3 832 211,97        |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | -62 724,37          |
| Frais de recherche                                                                          |                     |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               |                     |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              |                     |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>3 769 487,60</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        |                     |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>3 769 487,60</b> |

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR                                                             | 31/12/2024          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -219 669,68         |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises                                               | 3 592,34            |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      |                     |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>-216 077,34</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 |                     |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>-216 077,34</b>  |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         |                     |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                |                     |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      |                     |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  |                     |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>3 642 135,21</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Le FCP Federal Focus - Biodiversity a pour objectif d'accroître la valeur de ses actifs à long terme au travers d'un portefeuille diversifié composé principalement d'actions d'entreprises, de large et moyenne capitalisation et de toutes zones géographiques, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG) et une approche thématique sur la biodiversité.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») ; il est soumis aux exigences de publication d'informations dudit article 8 (voir l'Annexe « Information précontractuelle en matière de durabilité »).

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

Le prospectus/règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

|                                                         | 29/12/2023           | 31/12/2024           |
|---------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                          | <b>16 324 584,45</b> | <b>19 966 719,66</b> |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY I en EUR</b>       |                      |                      |
| Actif net                                               | 16 217 723,67        | 19 835 624,90        |
| Nombre de titres                                        | 152 401,000          | 152 401,000          |
| Valeur liquidative unitaire                             | 106,41               | 130,15               |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -4,34                | 24,57                |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 0,53                 | 0,57                 |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY P en EUR</b>       |                      |                      |
| Actif net                                               | 106,89               | 131,26               |
| Nombre de titres                                        | 1,000                | 1,000                |
| Valeur liquidative unitaire                             | 106,89               | 131,26               |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -4,32                | 24,68                |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 0,95                 | 1,08                 |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY SI en EUR</b>      |                      |                      |
| Actif net                                               | 106 753,89           | 130 963,50           |
| Nombre de titres                                        | 1 000,000            | 1 000,000            |
| Valeur liquidative unitaire                             | 106,75               | 130,96               |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -4,35                | 24,68                |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 0,85                 | 0,95                 |

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM/FIA/Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

## 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

### Description des méthodes de valorisation des instruments financiers :

- Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

- Les Trackers (ETF)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

- Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

Source : Bloomberg.

- Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

▪ Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

▪ Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

### Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

### Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

### Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés.

#### Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au Fonds ;
- Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au Fonds.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

| Frais facturés au Fonds – Part P                                                               | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 2% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                            |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                                      | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                           |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                             |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice <b>MSCI World Index NR (Eur)</b> (dividendes réinvestis)*** |

| Frais facturés au Fonds – Part P                                                               | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 1% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                            |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                                      | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                           |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                             |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice <b>MSCI World Index NR (Eur)</b> (dividendes réinvestis)*** |

| Frais facturés au Fonds – Part SI                                                              | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 0,60% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                         |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                                      | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                           |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                             |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice <b>MSCI World Index NR (Eur)</b> (dividendes réinvestis)*** |

| Frais facturés au Fonds – Part S                                                               | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 0,50% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                         |
| Frais indirects maximum<br>(commissions et frais de gestion)                                   | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                           |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                             |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice <b>MSCI World Index NR (Eur)</b> (dividendes réinvestis)*** |

\* Les frais de gestion financière sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05. Les frais de fonctionnement et autres services sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05. Ils comprennent : les frais d'enregistrement et de référencement du Fonds, les frais d'information clients et distributeurs, les frais des données, les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, ..., les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, les frais opérationnels ainsi que les frais liés à la connaissance client.  
Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Fonds, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

\*\* Compte tenu du fait que le Fonds n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI/DIC) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

### \*\*\* Méthode de calcul de la commission de surperformance

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) sur la période d'observation. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) et enregistraient le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines de l'ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2023. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et surperforme l'indice de référence sur l'exercice. Dans ce cas, la Société de Gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la Société de Gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 29 décembre 2023.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Part(s)                                 | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-----------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY<br>SI | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY<br>P  | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY<br>I  | Capitalisation               | Capitalisation                                        |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2024           |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>16 324 584,45</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) |                      |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              |                      |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 88 724,95            |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 3 769 487,60         |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | -216 077,34          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  |                      |
| Autres éléments                                                                  |                      |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>19 966 719,66</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                       | En parts    | En montant |
|-------------------------------------------------------|-------------|------------|
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY I</b>            |             |            |
| Parts souscrites durant l'exercice                    |             |            |
| Parts rachetées durant l'exercice                     |             |            |
| Solde net des souscriptions/rachats                   |             |            |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 152 401,000 |            |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY P</b>            |             |            |
| Parts souscrites durant l'exercice                    |             |            |
| Parts rachetées durant l'exercice                     |             |            |
| Solde net des souscriptions/rachats                   |             |            |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1,000       |            |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY SI</b>           |             |            |
| Parts souscrites durant l'exercice                    |             |            |
| Parts rachetées durant l'exercice                     |             |            |
| Solde net des souscriptions/rachats                   |             |            |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 000,000   |            |

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

|                                                                                                                                                                                      | En montant |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY I</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY P</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY SI</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

| Libellé de la part<br>Code ISIN                    | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| FEDERAL FOCUS -<br>BIODIVERSITY I<br>FR001400EPL6  | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 19 835 624,90      | 152 401,000        | 130,15                |
| FEDERAL FOCUS -<br>BIODIVERSITY P<br>FR001400EPM4  | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 131,26             | 1,000              | 131,26                |
| FEDERAL FOCUS -<br>BIODIVERSITY SI<br>FR001400EPO0 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 130 963,50         | 1 000,000          | 130,96                |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |              |               |                    |                  |
|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|--------------|---------------|--------------------|------------------|
|                                                  |                       | Pays 1                                              | Pays 2       | Pays 3        | Pays 4             | Pays 5           |
|                                                  |                       | ETATS-UNIS<br>+/-                                   | JAPON<br>+/- | CANADA<br>+/- | ROYAUME-UNI<br>+/- | ALLEMAGNE<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                                     |              |               |                    |                  |
| Actions et valeurs assimilées                    | 19 291,97             | 10 112,25                                           | 2 954,08     | 1 476,02      | 1 014,38           | 604,20           |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                                     |              |               |                    |                  |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                                     |              |               |                    |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                                     |              |               |                    |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                                     |              |               |                    |                  |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                                     |              |               |                    |                  |
| Futures                                          |                       | NA                                                  | NA           | NA            | NA                 | NA               |
| Options                                          |                       | NA                                                  | NA           | NA            | NA                 | NA               |
| Swaps                                            | 4 160,07              | NA                                                  | NA           | NA            | NA                 | NA               |
| Autres instruments financiers                    |                       | NA                                                  | NA           | NA            | NA                 | NA               |
| <b>Total</b>                                     | <b>23 452,04</b>      |                                                     |              |               |                    |                  |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br><br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|------------|---------|------------------------------------|----------|
|                                   |                       | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
| <b>Total</b>                      |                       |                                            |            |         |                                    |          |

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                       |                        |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                  |                       | Taux fixe<br><br>+/-                         | Taux variable ou révisable<br><br>+/- | Taux indexé<br><br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br><br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Dépôts                                           |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Obligations                                      |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Titres de créances                               |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | 801,75                |                                              |                                       |                        | 801,75                                        |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Emprunts                                         |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | -8,28                 |                                              |                                       |                        | -8,28                                         |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Futures                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Options                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Swaps                                            | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Autres instruments financiers                    | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| <b>Total</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        | <b>793,47</b>                                 |

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*)<br>+/- | [3 - 6 mois]<br>(*)<br>+/- | [6 - 12 mois]<br>(*)<br>+/- | [1 - 3 ans]<br>(*)<br>+/- | [3 - 5 ans]<br>(*)<br>+/- | [5 - 10 ans]<br>(*)<br>+/- | >10 ans<br>(*)<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Dépôts                                           |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Obligations                                      |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Titres de créances                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | 801,76                     |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Passif</b>                                    |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Emprunts                                         |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | -8,28                      |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Futures                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Options                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Swaps                                            |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Autres instruments                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Total</b>                                     | <b>793,48</b>              |                            |                             |                           |                           |                            |                       |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1<br>USD<br>+/- | Devise 2<br>JPY<br>+/- | Devise 3<br>CAD<br>+/- | Devise 4<br>GBP<br>+/- | Devise N<br>Autres devises<br>+/- |
|--------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Dépôts                                           |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Actions et valeurs assimilées                    | 10 112,26              | 2 954,07               | 1 476,01               | 1 014,38               | 1 612,87                          |
| Obligations et valeurs assimilées                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Titres de créances                               |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Créances                                         | 3,21                   |                        | 0,34                   | 4,62                   |                                   |
| Comptes financiers                               | 269,02                 | 6,79                   | 12,69                  |                        | 47,02                             |
| <b>Passif</b>                                    |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Emprunts                                         |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Dettes                                           |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Comptes financiers                               |                        |                        |                        | -8,28                  |                                   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Devises à recevoir                               |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Devises à livrer                                 |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Futures options swaps                            |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Autres opérations                                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| <b>Total</b>                                     | <b>10 384,49</b>       | <b>2 960,86</b>        | <b>1 489,04</b>        | <b>1 010,72</b>        | <b>1 659,89</b>                   |

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                      |                          |                  |
| Obligations convertibles en actions              |                      |                          |                  |
| Obligations et valeurs assimilées                |                      |                          |                  |
| Titres de créances                               |                      |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Passif</b>                                    |                      |                          |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                      |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                      |                          |                  |
| Dérivés de crédits                               |                      |                          |                  |
| <b>Solde net</b>                                 |                      |                          |                  |

**C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie**

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)              | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dépôts                                                         |                                            |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |                                            |                                          |
| Titres financiers empruntés                                    |                                            |                                          |
| Titres reçus en garantie                                       |                                            |                                          |
| Titres financiers donnés en pension                            |                                            |                                          |
| Créances                                                       |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |                                            |                                          |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension            |                                            |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| GOLDMAN SACHS INTL LTD                                         |                                            | 80,51                                    |
| Dettes                                                         |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit           | 31/12/2024        |
|-----------------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                                  |                   |
|                                         | Coupons et dividendes en espèces | 8 163,00          |
| <b>Total des créances</b>               |                                  | <b>8 163,00</b>   |
| <b>Dettes</b>                           |                                  |                   |
|                                         | Frais de gestion fixe            | 45 168,45         |
|                                         | Autres dettes                    | 1 210,51          |
| <b>Total des dettes</b>                 |                                  | <b>46 378,96</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                                  | <b>-38 215,96</b> |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                             | 31/12/2024 |
|---------------------------------------------|------------|
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY I</b>  |            |
| Commissions de garantie                     |            |
| Frais de gestion fixes                      | 170 686,46 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,90       |
| Rétrocessions des frais de gestion          |            |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY P</b>  |            |
| Commissions de garantie                     |            |
| Frais de gestion fixes                      | 0,57       |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,46       |
| Rétrocessions des frais de gestion          |            |
| <b>Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY SI</b> |            |
| Commissions de garantie                     |            |
| Frais de gestion fixes                      | 750,07     |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,60       |
| Rétrocessions des frais de gestion          |            |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Garanties reçues<br>- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan<br>Garanties données<br>- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine<br>Engagements de financement reçus mais non encore tirés<br>Engagements de financement donnés mais non encore tirés<br>Autres engagements hors bilan |            |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |            |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                                                   | 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée<br>Titres empruntés |            |

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                                                        | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions<br>Obligations<br>TCN<br>OPC<br>Instruments financiers à terme |           |         |            |
| <b>Total des titres du groupe</b>                                      |           |         |            |

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024       |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                              | <b>88 724,95</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          |                  |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>88 724,95</b> |
| Report à nouveau                                                 |                  |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>88 724,95</b> |

### Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2024       |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>87 770,14</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |                  |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>87 770,14</b> |
| Report à nouveau                                                                 |                  |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>87 770,14</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                  |
| Distribution                                                                     |                  |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |                  |
| Capitalisation                                                                   | 87 770,14        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>87 770,14</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                  |
| Montant unitaire                                                                 |                  |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |                  |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |                  |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |
| Nombre de parts                                                                  |                  |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                  |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |                  |

## Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2024  |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>1,08</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |             |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>1,08</b> |
| Report à nouveau                                                                 |             |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>1,08</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |             |
| Distribution                                                                     |             |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |             |
| Capitalisation                                                                   | 1,08        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>1,08</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |             |
| Montant unitaire                                                                 |             |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |             |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |             |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |             |
| Nombre de parts                                                                  |             |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |             |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |             |

## Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY SI

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2024    |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>953,73</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>953,73</b> |
| Report à nouveau                                                                 |               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>953,73</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |               |
| Distribution                                                                     |               |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |               |
| Capitalisation                                                                   | 953,73        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>953,73</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |               |
| Montant unitaire                                                                 |               |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |               |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |               |
| Nombre de parts                                                                  |               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |               |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |               |

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>3 769 487,60</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         |                     |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>3 769 487,60</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                     |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>3 769 487,60</b> |

## Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>3 744 778,52</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                     |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>3 744 778,52</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                     |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>3 744 778,52</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                     |
| Distribution                                                                              |                     |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                     |
| Capitalisation                                                                            | 3 744 778,52        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>3 744 778,52</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                     |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                     |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                     |
| Nombre de parts                                                                           |                     |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                     |

## Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>24,68</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>24,68</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>24,68</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |              |
| Distribution                                                                              |              |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |              |
| Capitalisation                                                                            | 24,68        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>24,68</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |              |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |              |
| Nombre de parts                                                                           |              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |              |

## Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY SI

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>24 684,40</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>24 684,40</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                  |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>24 684,40</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                  |
| Distribution                                                                              |                  |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                  |
| Capitalisation                                                                            | 24 684,40        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>24 684,40</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                  |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                  |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                  |
| Nombre de parts                                                                           |                  |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                  |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                  | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                                                |        |                     | <b>19 291 972,42</b> | <b>96,62</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>19 291 972,42</b> | <b>96,62</b> |
| <b>Assurance</b>                                                                    |        |                     | <b>656 183,87</b>    | <b>3,29</b>  |
| FAIRFAX FINANCIAL VTG                                                               | CAD    | 229                 | 307 537,35           | 1,54         |
| STOREBRAND ASA                                                                      | NOK    | 23 348              | 240 617,12           | 1,21         |
| UNIPOL GRUPPO SPA                                                                   | EUR    | 8 980               | 108 029,40           | 0,54         |
| <b>Banques commerciales</b>                                                         |        |                     | <b>204 810,04</b>    | <b>1,03</b>  |
| GUNMA BANK LTD/THE                                                                  | JPY    | 31 267              | 204 810,04           | 1,03         |
| <b>Biens de consommation durables</b>                                               |        |                     | <b>360 046,31</b>    | <b>1,80</b>  |
| SONY GROUP CORP                                                                     | JPY    | 17 392              | 360 046,31           | 1,80         |
| <b>Biotechnologie</b>                                                               |        |                     | <b>333 531,08</b>    | <b>1,67</b>  |
| GILEAD SCIENCES INC                                                                 | USD    | 3 739               | 333 531,08           | 1,67         |
| <b>Construction et ingénierie</b>                                                   |        |                     | <b>291 785,42</b>    | <b>1,46</b>  |
| QUANTA SERVICES INC                                                                 | USD    | 956                 | 291 785,42           | 1,46         |
| <b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>                  |        |                     | <b>318 829,41</b>    | <b>1,60</b>  |
| LOBLAW COMPANIES LTD                                                                | CAD    | 2 510               | 318 829,41           | 1,60         |
| <b>Distribution spécialisée</b>                                                     |        |                     | <b>93 905,55</b>     | <b>0,47</b>  |
| LOWE'S COS INC                                                                      | USD    | 394                 | 93 905,55            | 0,47         |
| <b>Electricité</b>                                                                  |        |                     | <b>607 852,44</b>    | <b>3,04</b>  |
| IBERDROLA SA                                                                        | EUR    | 23 859              | 317 324,70           | 1,58         |
| TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA                                                        | EUR    | 38 127              | 290 527,74           | 1,46         |
| <b>Emballage et conditionnement</b>                                                 |        |                     | <b>576 970,28</b>    | <b>2,89</b>  |
| APTARGROUP INC                                                                      | USD    | 1 850               | 280 671,17           | 1,41         |
| BRAMBLES LTD                                                                        | AUD    | 25 756              | 296 299,11           | 1,48         |
| <b>Equipements de communication</b>                                                 |        |                     | <b>1 033 208,02</b>  | <b>5,17</b>  |
| ARISTA NETWORKS INC                                                                 | USD    | 3 372               | 359 929,66           | 1,80         |
| CISCO SYSTEMS INC                                                                   | USD    | 6 331               | 361 946,11           | 1,81         |
| F5 INC                                                                              | USD    | 1 282               | 311 332,25           | 1,56         |
| <b>Equipements électriques</b>                                                      |        |                     | <b>648 131,41</b>    | <b>3,25</b>  |
| EMERSON ELECTRIC CO                                                                 | USD    | 2 539               | 303 870,85           | 1,52         |
| FUJIKURA LTD                                                                        | JPY    | 8 556               | 344 260,56           | 1,73         |
| <b>Equipements et fournitures médicaux</b>                                          |        |                     | <b>870 777,84</b>    | <b>4,36</b>  |
| SONOVA HOLDING AG-REG                                                               | CHF    | 945                 | 298 368,05           | 1,49         |
| SYSMEX CORP                                                                         | JPY    | 15 185              | 272 135,13           | 1,36         |
| TERUMO CORP                                                                         | JPY    | 15 959              | 300 274,66           | 1,51         |
| <b>Equipements et instruments électroniques</b>                                     |        |                     | <b>741 728,30</b>    | <b>3,71</b>  |
| CORNING INC                                                                         | USD    | 6 725               | 308 616,13           | 1,54         |
| FLEXTRONICS INTL LTD                                                                | USD    | 4 077               | 151 150,20           | 0,76         |
| ITRON INC                                                                           | USD    | 2 689               | 281 961,97           | 1,41         |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle     | % Actif Net  |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>FPI de détail</b>                               |        |                     | <b>256 316,00</b>   | <b>1,28</b>  |
| KLEPIERRE                                          | EUR    | 9 220               | 256 316,00          | 1,28         |
| <b>Gestion immobilière et développement</b>        |        |                     | <b>310 126,64</b>   | <b>1,55</b>  |
| DAIWA HOUSE INDUSTRY CO LTD                        | JPY    | 10 389              | 310 126,64          | 1,55         |
| <b>Grands magasins et autres</b>                   |        |                     | <b>343 927,51</b>   | <b>1,72</b>  |
| RYOHIN KEIKAKU CO LTD                              | JPY    | 15 556              | 343 927,51          | 1,72         |
| <b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>              |        |                     | <b>711 297,35</b>   | <b>3,56</b>  |
| ARAMARK                                            | USD    | 8 192               | 295 165,16          | 1,48         |
| COMPASS GROUP PLC                                  | GBP    | 3 459               | 111 367,42          | 0,56         |
| ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD                        | USD    | 1 368               | 304 764,77          | 1,52         |
| <b>Logiciels</b>                                   |        |                     | <b>2 865 475,98</b> | <b>14,37</b> |
| AMADEUS IT GROUP SA                                | EUR    | 1 439               | 98 139,80           | 0,49         |
| FAIR ISAAC CORP                                    | USD    | 140                 | 269 174,51          | 1,35         |
| NEWS CORP - CLASS A                                | USD    | 3 605               | 95 878,03           | 0,48         |
| ORACLE CORP                                        | USD    | 2 560               | 411 973,35          | 2,08         |
| PALANTIR TECHNOLOGIES INC-A                        | USD    | 5 260               | 384 175,57          | 1,92         |
| PALO ALTO NETWORKS INC                             | USD    | 1 804               | 317 002,26          | 1,59         |
| RECRUIT HOLDINGS CO LTD                            | JPY    | 4 996               | 342 145,10          | 1,71         |
| SALESFORCE INC                                     | USD    | 320                 | 103 317,82          | 0,52         |
| SAP SE                                             | EUR    | 1 143               | 270 090,90          | 1,35         |
| WSP GLOBAL INC                                     | CAD    | 1 805               | 306 592,45          | 1,54         |
| XPO INC                                            | USD    | 2 108               | 266 986,19          | 1,34         |
| <b>Machines</b>                                    |        |                     | <b>1 061 312,40</b> | <b>5,32</b>  |
| CARGOTEC OYJ-B SHARE                               | EUR    | 2 570               | 131 275,60          | 0,66         |
| INGERSOLL-RAND INC                                 | USD    | 1 765               | 154 188,22          | 0,77         |
| ORGANO CORP                                        | JPY    | 5 591               | 281 715,78          | 1,41         |
| SCHINDLER HOLDING-PART CERT                        | CHF    | 367                 | 97 924,02           | 0,49         |
| TRINITY INDUSTRIES INC                             | USD    | 2 879               | 97 588,51           | 0,49         |
| WABTEC CORP                                        | USD    | 1 631               | 298 620,27          | 1,50         |
| <b>Marchés de capitaux</b>                         |        |                     | <b>456 279,02</b>   | <b>2,29</b>  |
| 3I GROUP PLC                                       | GBP    | 6 967               | 300 319,16          | 1,51         |
| VISA INC-CLASS A SHARES                            | USD    | 511                 | 155 959,86          | 0,78         |
| <b>Media</b>                                       |        |                     | <b>532 914,09</b>   | <b>2,67</b>  |
| COGECO COMMUNICATIONS INC                          | CAD    | 3 527               | 159 505,42          | 0,80         |
| SCHIBSTED ASA-CL A                                 | NOK    | 3 832               | 114 694,44          | 0,57         |
| WILEY (JOHN) & SONS-CLASS A                        | USD    | 6 129               | 258 714,23          | 1,30         |
| <b>Métaux et minerais</b>                          |        |                     | <b>383 551,51</b>   | <b>1,92</b>  |
| TOREX GOLD RESOURCES INC                           | CAD    | 5 199               | 98 865,66           | 0,50         |
| WHEATON PRECIOUS METALS CORP                       | CAD    | 5 240               | 284 685,85          | 1,42         |
| <b>Ordinateurs et périphériques</b>                |        |                     | <b>104 634,29</b>   | <b>0,52</b>  |
| RICOH CO LTD                                       | JPY    | 9 400               | 104 634,29          | 0,52         |
| <b>Produits pharmaceutiques</b>                    |        |                     | <b>637 396,90</b>   | <b>3,19</b>  |
| BRISTOL-MYERS SQUIBB CO                            | USD    | 5 874               | 320 843,50          | 1,60         |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB                          | EUR    | 1 647               | 316 553,40           | 1,59         |
| <b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>       |        |                     | <b>899 426,40</b>    | <b>4,50</b>  |
| ARMSTRONG WORLD INDUSTRIES                         | USD    | 1 894               | 258 502,19           | 1,29         |
| DORMAKABA HOLDING AG                               | CHF    | 143                 | 98 132,03            | 0,49         |
| LENNOX INTERNATIONAL INC                           | USD    | 485                 | 285 379,53           | 1,43         |
| OWENS CORNING                                      | USD    | 1 565               | 257 412,65           | 1,29         |
| <b>Services aux entreprises</b>                    |        |                     | <b>90 003,61</b>     | <b>0,45</b>  |
| DAISEKI CO LTD                                     | JPY    | 4 063               | 90 003,61            | 0,45         |
| <b>Services aux professionnels</b>                 |        |                     | <b>291 230,13</b>    | <b>1,46</b>  |
| ROBERT HALF INC                                    | USD    | 4 280               | 291 230,13           | 1,46         |
| <b>Services clientèle divers</b>                   |        |                     | <b>498 934,53</b>    | <b>2,50</b>  |
| PEARSON PLC                                        | GBP    | 21 004              | 325 678,86           | 1,63         |
| THULE GROUP AB/THE                                 | SEK    | 5 803               | 173 255,67           | 0,87         |
| <b>Services de télécommunication diversifiés</b>   |        |                     | <b>1 242 574,94</b>  | <b>6,22</b>  |
| BT GROUP PLC                                       | GBP    | 158 999             | 277 017,49           | 1,39         |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG                            | EUR    | 11 565              | 334 112,85           | 1,67         |
| SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS                       | SGD    | 134 652             | 293 581,68           | 1,47         |
| T-MOBILE US INC                                    | USD    | 1 585               | 337 862,92           | 1,69         |
| <b>Services financiers diversifiés</b>             |        |                     | <b>1 086 342,23</b>  | <b>5,44</b>  |
| LUMENTUM HOLDINGS INC                              | USD    | 3 662               | 296 885,47           | 1,49         |
| NASDAQ INC                                         | USD    | 3 971               | 296 473,21           | 1,48         |
| Q2 HOLDINGS INC                                    | USD    | 2 259               | 219 573,49           | 1,10         |
| VERTIV HOLDINGS CO-A                               | USD    | 2 492               | 273 410,06           | 1,37         |
| <b>Soins et autres services médicaux</b>           |        |                     | <b>147 680,45</b>    | <b>0,74</b>  |
| CARDINAL HEALTH INC                                | USD    | 1 293               | 147 680,45           | 0,74         |
| <b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>   |        |                     | <b>634 788,47</b>    | <b>3,18</b>  |
| DECKERS OUTDOOR CORP                               | USD    | 1 658               | 325 179,35           | 1,63         |
| RALPH LAUREN CORP                                  | USD    | 1 388               | 309 609,12           | 1,55         |
| <b>Total</b>                                       |        |                     | <b>19 291 972,42</b> | <b>96,62</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |        | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     |                                    |        |                             |             |                      |             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |                   | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif            | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |                   |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |                   |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |                   |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |                   |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |                   |                             |
| GS 02/05/29 PERF             | 4 160 070,08        |                                    | -80 511,92        | 4 160 070,08                |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    | <b>-80 511,92</b> | <b>4 160 070,08</b>         |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |                   |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |                   |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    | <b>-80 511,92</b> | <b>4 160 070,08</b>         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 19 291 972,42                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | -80 511,92                         |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          |                                    |
| Total instruments financiers à terme - change                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            |                                    |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises |                                    |
| Autres actifs (+)                                                                    | 809 914,89                         |
| Autres passifs (-)                                                                   | -54 655,73                         |
| Passifs de financement (-)                                                           |                                    |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>19 966 719,66</b>               |

| Libellé de la part                   | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY I  | EUR               | 152 401,000     | 130,15             |
| Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY P  | EUR               | 1,000           | 131,26             |
| Part FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY SI | EUR               | 1 000,000       | 130,96             |

# **AI5 BIODIVERSITY FIRST**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

# BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                                                                                    | 29/12/2023           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>                                                                                                      | <b>0,00</b>          |
| <b>DÉPÔTS</b>                                                                                                                      | <b>0,00</b>          |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                                                                                                      | <b>16 066 141,89</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                                                               | <b>16 066 141,89</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 16 066 141,89        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                                                                                           | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 | 0,00                 |
| <b>Titres de créances</b>                                                                                                          | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                      | 0,00                 |
| Titres de créances négociables                                                                                                     | 0,00                 |
| Autres titres de créances                                                                                                          | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                  | 0,00                 |
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                                           | <b>0,00</b>          |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 0,00                 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 0,00                 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                 |
| Autres organismes non européens                                                                                                    | 0,00                 |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>                                                                                           | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres reçus en pension                                                                                | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres prêtés                                                                                          | 0,00                 |
| Titres empruntés                                                                                                                   | 0,00                 |
| Titres donnés en pension                                                                                                           | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                                                                                                      | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme</b>                                                                                              | <b>0,00</b>          |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                    | 0,00                 |
| Autres opérations                                                                                                                  | 0,00                 |
| <b>Autres instruments financiers</b>                                                                                               | <b>0,00</b>          |
| <b>CRÉANCES</b>                                                                                                                    | <b>23 130,30</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                                                                                            | 0,00                 |
| Autres                                                                                                                             | 23 130,30            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                                                                                          | <b>272 974,90</b>    |
| Liquidités                                                                                                                         | 272 974,90           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                                                            | <b>16 362 247,09</b> |

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                             | 29/12/2023           |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |
| Capital                                                     | 16 909 762,47        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                 |
| Report à nouveau (a)                                        | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -667 198,79          |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 82 020,77            |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>16 324 584,45</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>          |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                 |
| Instruments financiers à terme                              | 0,00                 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                 |
| Autres opérations                                           | 0,00                 |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>35 501,86</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                 |
| Autres                                                      | 35 501,86            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>2 160,78</b>      |
| Concours bancaires courants                                 | 2 160,78             |
| Emprunts                                                    | 0,00                 |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>16 362 247,09</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                 | 29/12/2023 |
|-------------------------------------------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                 | 29/12/2023        |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                   |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 12 155,00         |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 211 739,00        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 0,00              |
| Produits sur titres de créances                                 | 0,00              |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00              |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00              |
| Autres produits financiers                                      | 0,00              |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                | <b>223 894,00</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                   |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00              |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00              |
| Charges sur dettes financières                                  | 659,99            |
| Autres charges financières                                      | 0,00              |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                | <b>659,99</b>     |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>223 234,01</b> |
| Autres produits (3)                                             | 0,00              |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 135 364,51        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>87 869,50</b>  |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -5 848,73         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00              |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>82 020,77</b>  |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 2 jours.

### Règles d'évaluation des actifs

#### Description des méthodes de valorisation des instruments financiers :

##### - Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

##### - Les Trackers (ETF)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

##### - Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

Source : Bloomberg.

##### - Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

- Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.
- Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

### Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,

- et des frais de distribution.

### Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.  
Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.  
Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

**Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés.**

### Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au Fonds ;
- Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au Fonds.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

| Frais facturés au Fonds – Part P                                                               | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 2% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                    |
| Frais indirects maximum<br>(commissions et frais de gestion)                                   | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                   |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                     |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis)*** |

| Frais facturés au Fonds – Part I                                                               | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 1% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                            |
| Frais indirects maximum<br>(commissions et frais de gestion)                                   | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                           |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                             |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice <b>MSCI World Index NR (Eur)</b> (dividendes réinvestis)*** |

| Frais facturés au Fonds – Part SI                                                              | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 0,60% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                 |
| Frais indirects maximum<br>(commissions et frais de gestion)                                   | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                   |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                     |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis)*** |

| Frais facturés au Fonds – Part S                                                               | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*                     | Actif net                          | 0,50% TTC<br>Taux maximum                                                                                                                                 |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                                      | Actif net                          | Néant**                                                                                                                                                   |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>- Dépositaire<br>- Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                     |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis)*** |

\* Les frais de gestion financière sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05. Les frais de fonctionnement et autres services sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011- 05. Ils comprennent : les frais d'enregistrement et de référencement du Fonds, les frais d'information clients et distributeurs, les frais des données, les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité,..., les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, les frais opérationnels ainsi que les frais liés à la connaissance client.  
Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Fonds, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

\*\* Compte tenu du fait que le Fonds n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI / DIC) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

### \*\*\* Méthode de calcul de la commission de surperformance

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) sur la période d'observation. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) et enregistrait le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines de l'ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2023. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et surperforme l'indice de référence sur l'exercice. Dans ce cas, la Société de Gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

#### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la Société de Gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 29 décembre 2023.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                       | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART I  | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |
| Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART P  | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |
| Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                               | 29/12/2023           |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                          | <b>0,00</b>          |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 15 670 720,00        |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | 0,00                 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 3 018 695,33         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -3 356 951,06        |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 26 835,00            |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | -303 535,99          |
| Frais de transactions                                                         | -67 078,47           |
| Différences de change                                                         | -70 836,10           |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 318 866,24         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | <i>1 318 866,24</i>  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | <i>0,00</i>          |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | 0,00                 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | <i>0,00</i>          |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | <i>0,00</i>          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | 0,00                 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 87 869,50            |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    | 0,00                 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | 0,00                 |
| Autres éléments                                                               | 0,00                 |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                            | <b>16 324 584,45</b> |

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                                         | Montant | %    |
|---------------------------------------------------------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                                            |         |      |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |         |      |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                 | 0,00    | 0,00 |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                               |         |      |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES                                | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                           |         |      |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS  | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                       |         |      |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE                          | 0,00    | 0,00 |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS                                 | 0,00    | 0,00 |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres     | %    |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Dépôts                            | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 272 974,90 | 1,67 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 2 160,78   | 0,01 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations de couverture          | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois   | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Dépôts                            | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 272 974,90 | 1,67 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                     |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 2 160,78   | 0,01 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture          | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                                                  | Devise 1<br>USD |       | Devise 2<br>JPY |       | Devise 3<br>CAD |      | Devise N<br>Autre(s) |       |
|--------------------------------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|-----------------|------|----------------------|-------|
|                                                  | Montant         | %     | Montant         | %     | Montant         | %    | Montant              | %     |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |       |                 |       |                 |      |                      |       |
| Dépôts                                           | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Actions et valeurs assimilées                    | 7 163 912,82    | 43,88 | 4 014 727,15    | 24,59 | 583 714,23      | 3,58 | 1 851 782,76         | 11,34 |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Titres de créances                               | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| OPC                                              | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Créances                                         | 8 737,90        | 0,05  | 8 396,40        | 0,05  | 347,50          | 0,00 | 5 648,50             | 0,03  |
| Comptes financiers                               | 110 767,05      | 0,68  | 64 455,16       | 0,39  | 6 045,48        | 0,04 | 17 326,56            | 0,11  |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |       |                 |       |                 |      |                      |       |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Dettes                                           | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 2 160,78             | 0,01  |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |       |                 |       |                 |      |                      |       |
| Opérations de couverture                         | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |
| Autres opérations                                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00  |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 29/12/2023        |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                   |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces | 23 130,30         |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>23 130,30</b>  |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                   |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 35 035,22         |
|                                 | Autres dettes                    | 466,64            |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>35 501,86</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>-12 371,56</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts    | En montant    |
|-------------------------------------------------------|-------------|---------------|
| <b>Part AIS BIODIVERSITY FIRST PART I</b>             |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 1,000       | 100,00        |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | 0,00        | 0,00          |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 1,000       | 100,00        |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1,000       |               |
| <b>Part AIS BIODIVERSITY FIRST PART P</b>             |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 152 401,000 | 15 570 620,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | 0,00        | 0,00          |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 152 401,000 | 15 570 620,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 152 401,000 |               |
| <b>Part AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI</b>            |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 1 000,000   | 100 000,00    |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | 0,00        | 0,00          |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 1 000,000   | 100 000,00    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 000,000   |               |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part AIS BIODIVERSITY FIRST PART I</b>                   |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part AIS BIODIVERSITY FIRST PART P</b>                   |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI</b>                  |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|                                                        | 29/12/2023 |
|--------------------------------------------------------|------------|
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART I</b>             |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 0,52       |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,51       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART P</b>             |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 134 753,71 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,90       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI</b>            |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 610,28     |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,60       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 29/12/2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023  |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions                           |           |         | 0,00        |
| Obligations                       |           |         | 0,00        |
| TCN                               |           |         | 0,00        |
| OPC                               |           |         | 0,00        |
| Instruments financiers à terme    |           |         | 0,00        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         | <b>0,00</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                            | 29/12/2023       |
|--------------------------------------------|------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                  |
| Report à nouveau                           | 0,00             |
| Résultat                                   | 82 020,77        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00             |
| <b>Total</b>                               | <b>82 020,77</b> |

|                                            | 29/12/2023  |
|--------------------------------------------|-------------|
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART I</b> |             |
| <b>Affectation</b>                         |             |
| Distribution                               | 0,00        |
| Report à nouveau de l'exercice             | 0,00        |
| Capitalisation                             | 0,95        |
| <b>Total</b>                               | <b>0,95</b> |

|                                            | 29/12/2023       |
|--------------------------------------------|------------------|
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART P</b> |                  |
| <b>Affectation</b>                         |                  |
| Distribution                               | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice             | 0,00             |
| Capitalisation                             | 81 162,88        |
| <b>Total</b>                               | <b>81 162,88</b> |

|                                             | 29/12/2023    |
|---------------------------------------------|---------------|
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI</b> |               |
| <b>Affectation</b>                          |               |
| Distribution                                | 0,00          |
| Report à nouveau de l'exercice              | 0,00          |
| Capitalisation                              | 856,94        |
| <b>Total</b>                                | <b>856,94</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|                                                               | 29/12/2023         |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                    |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00               |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -667 198,79        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00               |
| <b>Total</b>                                                  | <b>-667 198,79</b> |

|                                             | 29/12/2023   |
|---------------------------------------------|--------------|
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART I</b>  |              |
| <b>Affectation</b>                          |              |
| Distribution                                | 0,00         |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00         |
| Capitalisation                              | -4,32        |
| <b>Total</b>                                | <b>-4,32</b> |

|                                             | 29/12/2023         |
|---------------------------------------------|--------------------|
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART P</b>  |                    |
| <b>Affectation</b>                          |                    |
| Distribution                                | 0,00               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00               |
| Capitalisation                              | -662 843,16        |
| <b>Total</b>                                | <b>-662 843,16</b> |

|                                             | 29/12/2023       |
|---------------------------------------------|------------------|
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI</b> |                  |
| <b>Affectation</b>                          |                  |
| Distribution                                | 0,00             |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00             |
| Capitalisation                              | -4 351,31        |
| <b>Total</b>                                | <b>-4 351,31</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                                    | 29/12/2023           |
|----------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                     | <b>16 324 584,45</b> |
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART I en EUR</b>  |                      |
| Actif net                                          | 106,89               |
| Nombre de titres                                   | 1,000                |
| Valeur liquidative unitaire                        | 106,89               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes      | -4,32                |
| Capitalisation unitaire sur résultat               | 0,95                 |
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART P en EUR</b>  |                      |
| Actif net                                          | 16 217 723,67        |
| Nombre de titres                                   | 152 401,000          |
| Valeur liquidative unitaire                        | 106,41               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes      | -4,34                |
| Capitalisation unitaire sur résultat               | 0,53                 |
| <b>Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI en EUR</b> |                      |
| Actif net                                          | 106 753,89           |
| Nombre de titres                                   | 1 000,000            |
| Valeur liquidative unitaire                        | 106,75               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes      | -4,35                |
| Capitalisation unitaire sur résultat               | 0,85                 |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs                                                             | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle   | % Actif Net |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-------------------|-------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                |        |                     |                   |             |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                   |             |
| <b>ALLEMAGNE</b>                                                                    |        |                     |                   |             |
| BRENNTAG AG NAMEN                                                                   | EUR    | 971                 | 80 806,62         | 0,49        |
| FREENET NOM.                                                                        | EUR    | 2 988               | 75 715,92         | 0,47        |
| HOCHTIEF                                                                            | EUR    | 2 349               | 235 604,70        | 1,44        |
| TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN                                                            | EUR    | 13 740              | 181 299,30        | 1,11        |
| TALANX AG                                                                           | EUR    | 3 532               | 228 343,80        | 1,41        |
| VONOVIA SE                                                                          | EUR    | 2 873               | 81 995,42         | 0,50        |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>                                                              |        |                     | <b>883 765,76</b> | <b>5,42</b> |
| <b>AUSTRALIE</b>                                                                    |        |                     |                   |             |
| FORTESCUE METALS GROUP                                                              | AUD    | 15 999              | 286 794,11        | 1,76        |
| <b>TOTAL AUSTRALIE</b>                                                              |        |                     | <b>286 794,11</b> | <b>1,76</b> |
| <b>AUTRICHE</b>                                                                     |        |                     |                   |             |
| CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG                                                            | EUR    | 2 550               | 82 747,50         | 0,51        |
| <b>TOTAL AUTRICHE</b>                                                               |        |                     | <b>82 747,50</b>  | <b>0,51</b> |
| <b>CANADA</b>                                                                       |        |                     |                   |             |
| ELDORADO GOLD --- REGISTERED SHS                                                    | CAD    | 6 491               | 76 647,81         | 0,47        |
| STANTEC INC                                                                         | CAD    | 3 461               | 252 767,53        | 1,54        |
| THOMSON REUTERS CORP                                                                | CAD    | 1 912               | 254 298,89        | 1,56        |
| <b>TOTAL CANADA</b>                                                                 |        |                     | <b>583 714,23</b> | <b>3,57</b> |
| <b>DANEMARK</b>                                                                     |        |                     |                   |             |
| NOVO NORDISK A/S-B                                                                  | DKK    | 3 589               | 336 100,89        | 2,06        |
| <b>TOTAL DANEMARK</b>                                                               |        |                     | <b>336 100,89</b> | <b>2,06</b> |
| <b>ESPAGNE</b>                                                                      |        |                     |                   |             |
| ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV                                                         | EUR    | 2 847               | 114 335,52        | 0,70        |
| <b>TOTAL ESPAGNE</b>                                                                |        |                     | <b>114 335,52</b> | <b>0,70</b> |
| <b>ETATS-UNIS</b>                                                                   |        |                     |                   |             |
| ABERCROMBIE & FITCH CO                                                              | USD    | 3 314               | 264 663,99        | 1,62        |
| AMERICAN EAGLE OUTFITTERS INC                                                       | USD    | 13 490              | 258 406,19        | 1,58        |
| ARISTA NETWORKS INC                                                                 | USD    | 1 251               | 266 711,64        | 1,64        |
| BLOCK H&R INC                                                                       | USD    | 1 973               | 86 392,98         | 0,53        |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP                                                              | USD    | 4 864               | 254 549,26        | 1,56        |
| BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS                                                      | USD    | 1 327               | 247 164,49        | 1,51        |
| CADENCE DESIGN SYSTEMS INC                                                          | USD    | 988                 | 243 607,98        | 1,49        |
| DECKERS OUTDOOR                                                                     | USD    | 400                 | 242 042,28        | 1,49        |
| DELL TECHNOLOGIES -C W/I                                                            | USD    | 3 534               | 244 739,06        | 1,50        |
| ECOLAB INC                                                                          | USD    | 437                 | 78 467,34         | 0,48        |
| ELI LILLY & CO                                                                      | USD    | 664                 | 350 390,51        | 2,14        |
| F5 NETWORKS                                                                         | USD    | 490                 | 79 391,84         | 0,48        |
| FAIR ISAAC                                                                          | USD    | 237                 | 249 735,55        | 1,53        |
| FASTENAL CO                                                                         | USD    | 4 336               | 254 236,84        | 1,56        |
| GAP INC                                                                             | USD    | 12 539              | 237 351,64        | 1,46        |
| INGERSOLL RAND INC                                                                  | USD    | 3 621               | 253 517,53        | 1,55        |
| LULULEMON ATHLETICA INC.                                                            | USD    | 629                 | 291 134,21        | 1,79        |
| MCKESSON CORP                                                                       | USD    | 583                 | 244 346,48        | 1,50        |
| MICRON TECHNOLOGY INC                                                               | USD    | 3 577               | 276 341,99        | 1,69        |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs         | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle     | % Actif Net  |
|---------------------------------|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| MICROSOFT CORP                  | USD    | 1 852               | 630 449,54          | 3,86         |
| PACCAR INC                      | USD    | 2 868               | 253 528,45          | 1,55         |
| PROGRESSIVE CORP                | USD    | 1 634               | 235 607,22          | 1,44         |
| PULTE GROUP                     | USD    | 2 898               | 270 793,07          | 1,66         |
| VERTEX PHARMACEUTICALS INC      | USD    | 780                 | 287 307,47          | 1,76         |
| VERTIV HOLDINGS CO              | USD    | 6 076               | 264 183,48          | 1,62         |
| VONTIER CORP-W/I                | USD    | 7 493               | 234 357,62          | 1,44         |
| WILLIAMS SONOMA                 | USD    | 1 360               | 248 423,30          | 1,52         |
| XPO LOGISTICS IN                | USD    | 2 954               | 234 228,81          | 1,43         |
| <b>TOTAL ETATS-UNIS</b>         |        |                     | <b>7 082 070,76</b> | <b>43,38</b> |
| <b>FRANCE</b>                   |        |                     |                     |              |
| PUBLICIS GROUPE SA              | EUR    | 3 040               | 255 360,00          | 1,56         |
| VINCI SA                        | EUR    | 2 180               | 247 866,00          | 1,52         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>             |        |                     | <b>503 226,00</b>   | <b>3,08</b>  |
| <b>IRLANDE</b>                  |        |                     |                     |              |
| SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS     | USD    | 1 059               | 81 842,06           | 0,50         |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>            |        |                     | <b>81 842,06</b>    | <b>0,50</b>  |
| <b>ITALIE</b>                   |        |                     |                     |              |
| AZ IREN SPA                     | EUR    | 43 981              | 86 774,51           | 0,53         |
| BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA   | EUR    | 22 443              | 67 912,52           | 0,42         |
| BANCO BPM SPA                   | EUR    | 46 420              | 221 934,02          | 1,36         |
| <b>TOTAL ITALIE</b>             |        |                     | <b>376 621,05</b>   | <b>2,31</b>  |
| <b>JAPON</b>                    |        |                     |                     |              |
| AISIN CORPORATION               | JPY    | 2 278               | 72 157,69           | 0,44         |
| CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD    | JPY    | 7 546               | 258 844,24          | 1,58         |
| DAI-ICHI LIFE INSURANCE         | JPY    | 4 032               | 77 464,00           | 0,48         |
| DAINIPPON SCREEN MFG CO LTD     | JPY    | 3 486               | 267 045,73          | 1,64         |
| DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD | JPY    | 2 222               | 233 281,14          | 1,43         |
| DAIWA HOUSE INDS                | JPY    | 8 797               | 241 314,63          | 1,48         |
| DISCO                           | JPY    | 1 189               | 267 066,54          | 1,63         |
| EBARA CORP                      | JPY    | 4 475               | 239 879,59          | 1,47         |
| GUNMA BANK LTD                  | JPY    | 43 043              | 190 708,23          | 1,17         |
| HULIC CO LTD                    | JPY    | 8 355               | 79 213,23           | 0,49         |
| MABUCHI MOTOR                   | JPY    | 5 370               | 80 653,33           | 0,50         |
| MITSUI FUDOSAN CO JPY50         | JPY    | 3 578               | 79 448,03           | 0,48         |
| MS&AD INSURANCE GROUP HOLDINGS  | JPY    | 2 245               | 79 949,18           | 0,49         |
| NINTENDO CO LTD                 | JPY    | 1 797               | 84 915,06           | 0,52         |
| NIPPON TEL&TEL CP JPY50000      | JPY    | 81 745              | 90 440,78           | 0,56         |
| ORGANO                          | JPY    | 4 973               | 186 487,24          | 1,14         |
| PAN PACIFIC INTERNATIONAL       | JPY    | 12 415              | 268 176,38          | 1,64         |
| RECRUIT HOLDINGS COLTD          | JPY    | 2 257               | 86 419,98           | 0,53         |
| RYOHIN KEIKAKU CO LTD           | JPY    | 16 859              | 255 428,65          | 1,56         |
| SEIBU HOLDINGS INC              | JPY    | 6 961               | 87 474,26           | 0,53         |
| SOFTBANK CORP                   | JPY    | 22 103              | 249 722,87          | 1,53         |
| SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES LTD  | JPY    | 7 803               | 76 760,57           | 0,47         |
| TDK CORP JPY50                  | JPY    | 5 521               | 238 128,25          | 1,46         |
| TOYOTA INDUSTRIES CORP          | JPY    | 3 030               | 223 747,55          | 1,37         |
| <b>TOTAL JAPON</b>              |        |                     | <b>4 014 727,15</b> | <b>24,59</b> |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs                                                                   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| <b>NORVEGE</b>                                                                            |        |                     |                      |               |
| SALMAR ASA                                                                                | NOK    | 4 547               | 230 703,96           | 1,41          |
| <b>TOTAL NORVEGE</b>                                                                      |        |                     | <b>230 703,96</b>    | <b>1,41</b>   |
| <b>PAYS-BAS</b>                                                                           |        |                     |                      |               |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES                                                               | EUR    | 1 818               | 248 066,10           | 1,52          |
| WOLTERS KLUWER                                                                            | EUR    | 1 890               | 243 243,00           | 1,49          |
| <b>TOTAL PAYS-BAS</b>                                                                     |        |                     | <b>491 309,10</b>    | <b>3,01</b>   |
| <b>ROYAUME-UNI</b>                                                                        |        |                     |                      |               |
| AUTO TRADER GROUP PLC                                                                     | GBP    | 27 709              | 230 676,51           | 1,41          |
| INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC                                                         | GBP    | 1 070               | 87 546,02            | 0,54          |
| NEXT PLC                                                                                  | GBP    | 2 543               | 238 232,92           | 1,46          |
| <b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>                                                                  |        |                     | <b>556 455,45</b>    | <b>3,41</b>   |
| <b>SUEDE</b>                                                                              |        |                     |                      |               |
| ASSA ABLOY AB                                                                             | SEK    | 3 274               | 85 375,45            | 0,52          |
| MUNTERS GROUP AB                                                                          | SEK    | 6 459               | 94 861,58            | 0,59          |
| <b>TOTAL SUEDE</b>                                                                        |        |                     | <b>180 237,03</b>    | <b>1,11</b>   |
| <b>SUISSE</b>                                                                             |        |                     |                      |               |
| LOGITECH INTERNATIONAL SA                                                                 | CHF    | 3 048               | 261 491,32           | 1,60          |
| <b>TOTAL SUISSE</b>                                                                       |        |                     | <b>261 491,32</b>    | <b>1,60</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>16 066 141,89</b> | <b>98,42</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>                                                |        |                     | <b>16 066 141,89</b> | <b>98,42</b>  |
| <b>Créances</b>                                                                           |        |                     | <b>23 130,30</b>     | <b>0,14</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                             |        |                     | <b>-35 501,86</b>    | <b>-0,22</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                 |        |                     | <b>270 814,12</b>    | <b>1,66</b>   |
| <b>Actif net</b>                                                                          |        |                     | <b>16 324 584,45</b> | <b>100,00</b> |

|                                      |     |             |        |
|--------------------------------------|-----|-------------|--------|
| Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART SI | EUR | 1 000,000   | 106,75 |
| Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART I  | EUR | 1,000       | 106,89 |
| Parts AIS BIODIVERSITY FIRST PART P  | EUR | 152 401,000 | 106,41 |

## 7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Federal Focus - Biodiversity

Identifiant d'entité juridique : 9695000JPEDLBY0D7Q09

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_%

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

69.9 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds a mis en œuvre une approche ESG généraliste à travers une méthode "Best-in-Class". Ainsi, chaque émetteur a été analysé sur un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, conduisant à une note ESG. Ainsi le taux d'alignement aux caractéristiques E/S a été évalué selon la part des émetteurs bénéficiant d'une note ESG, comprise entre A & D, sur total de l'actif net du fonds.

Par ailleurs, le fonds a cherché notamment à obtenir une empreinte carbone inférieure à celle de son univers d'investissement et à respecter une trajectoire de température du portefeuille inférieure ou égale à +2°C à horizon 2100.

Le taux d'alignement des caractéristiques environnementales et sociales s'est élevé à 96.7%.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

La performance des indicateurs de durabilité est la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 53.4 tCO<sub>2</sub>eq/M€.

0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31/12/2023, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 39.4 tCO<sub>2</sub>eq/M€.

0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme."



### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 25 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.

Il a réalisé des investissements durables pour 69.9 % correspondant à des émetteurs dont la majorité du chiffre d'affaires contribue à un objectif environnemental ou social.

### ● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Dans le cadre des investissements réalisés par le fonds, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI") ou l'observation de controverses importantes sur

des enjeux environnementaux ou sociaux. Tout investissement ne respectant pas ce principe "DNSH", ne peut être considéré comme un investissement durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte par la politique d'investissement mise en œuvre pour la sélection des titres détenus à l'actif du fonds.

Cette méthodologie permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, à savoir :

- Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux droits de l'Homme (PAI n°10).
- Exclusion des sociétés qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles non conventionnelles et/ou de l'industrie charbonnière entendue dans son sens large (PAI n°4). Les seuils d'exclusion sont présentés par les politiques d'exclusions sectorielles publiées par le Crédit Mutuel Arkéa.
- Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, la commercialisation et/ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes dites controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armements bactériologiques ou chimiques, munitions à uranium appauvri ou au phosphore blanc).
- Prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3).

Les autres PAI sont pris en considération de façon indirecte par la méthodologie de notation extra financière propre à Arkéa Asset Management, à savoir :

- La part d'énergies non-renouvelable consommée et produite (PAI n°5)
- L'intensité des consommations énergétiques (PAI n°6)
- Impact des activités développées sur la biodiversité (PAI n°7)
- Impact des rejets dans l'eau (PAI n°8)
- Impact des gestions de déchets (PAI n°9)
- Mécanisme de conformité au Pacte mondial des Nations Unies et aux guidelines de l'OCDE
- Prise en considération des écarts de rémunérations hommes / femmes (PAI n°12)
- Prise en compte de la mixité au sein des organes de direction (PAI n°13)

Cette approche, dans son ensemble, traite de façon directe ou indirecte tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE est appliquée. Afin d'identifier ces entreprises, la société de gestion s'appuie sur un outil fourni par Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui contreviennent de façon grave et/ou récurrente au respect des droits humains fondamentaux, des normes internationales du travail, qui sont impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.

De plus, sont interdits tous les investissements dans des entreprises impliquées dans la conception, fabrication, stockage ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions et armes bactériologiques et chimiques).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best-in-Class" d'Arkéa Asset Management repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management. Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué n°2022/1288 du 6 avril 2022 sont pris en considération.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

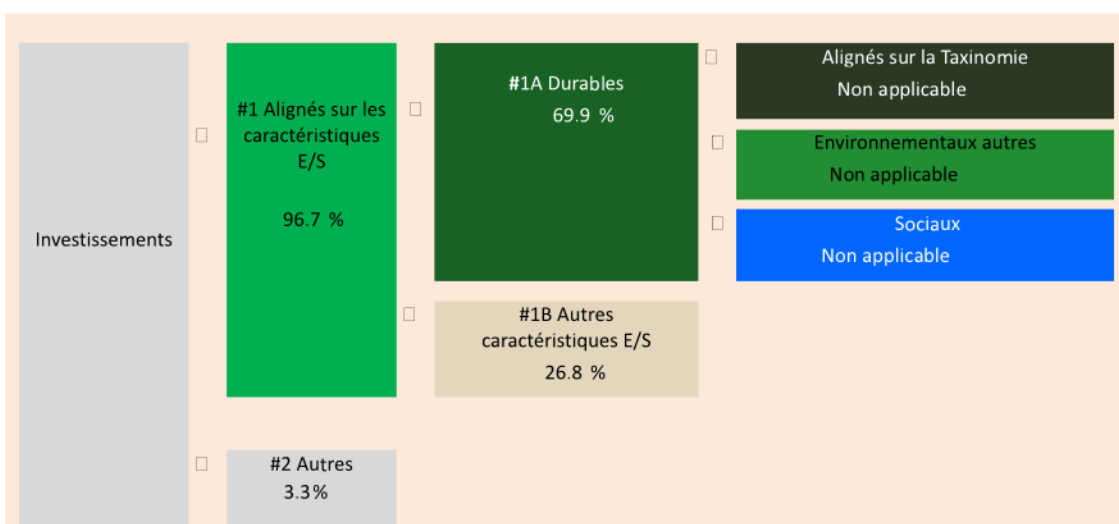
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Investissements les plus importants | Secteur                   | % actif | Pays        |
|-------------------------------------|---------------------------|---------|-------------|
| ORACLE CORP                         | Technologiques            | 2.1%    | États-Unis  |
| PALANTIR TECHN-A                    | Technologiques            | 1.9%    | États-Unis  |
| CISCO SYSTEMS                       | Technologiques            | 1.8%    | États-Unis  |
| SONY GROUP CORP                     | Technologiques            | 1.8%    | Japon       |
| ARISTA NETWORKS                     | Technologiques            | 1.8%    | Russie      |
| FUJIKURA LTD                        | Industrie                 | 1.7%    | Japon       |
| RYOHIN KEIKAKU                      | Consommation Cyclique     | 1.7%    | Japon       |
| RECRUIT HOLDINGS                    | Industrie                 | 1.7%    | Japon       |
| T-MOBILE US INC                     | Activités Régulées        | 1.7%    | États-Unis  |
| DEUTSCHE TELEKOM                    | Activités Régulées        | 1.7%    | Allemagne   |
| GILEAD SCIENCES                     | Santé                     | 1.7%    | États-Unis  |
| PEARSON PLC                         | Média                     | 1.6%    | Royaume-Uni |
| DECKERS OUTDOOR                     | Consommation Cyclique     | 1.6%    | États-Unis  |
| BRISTOL-MYER SQB                    | Santé                     | 1.6%    | États-Unis  |
| LOBLAW COS LTD                      | Consommation Non Cyclique | 1.6%    | Canada      |



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Biotechnologie, Machines, Biens durables pour le foyer, Fournisseurs et services de santé, Gestion immobilière et développement, Équipements et fournitures médicaux, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Contenants et emballages, Équipements électroniques, instruments et composants, Produits de construction, Services publics d'électricité, Construction et génie civil, Équipement de communication, Services de télécommunications diversifiés, Services et fournitures commerciaux, Matériel technologique, stockage et périphériques, Services professionnels, Médias, Commerce de détail alimentaire et de première nécessité, Logiciels, Textiles, habillement et articles de luxe, Marchés de capitaux, Métaux et mines, Hôtels, restaurants et loisirs, Services informatiques, Produits de loisirs, Équipement électrique, Assurance.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

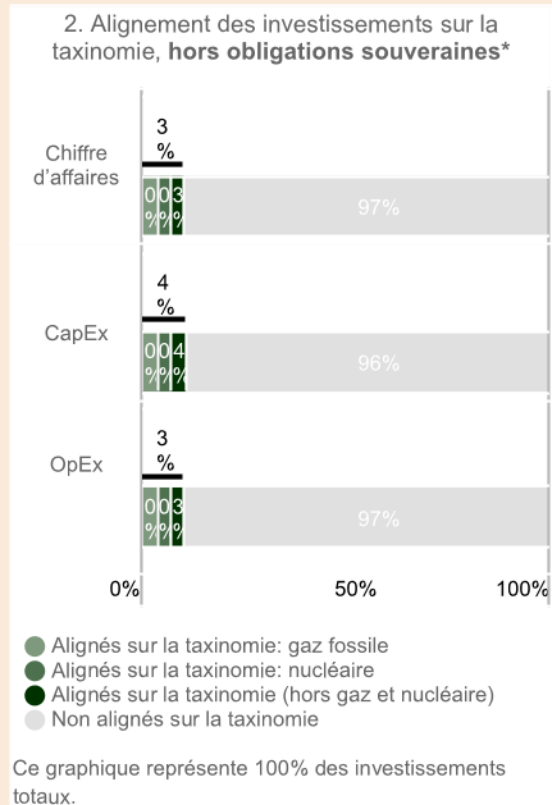
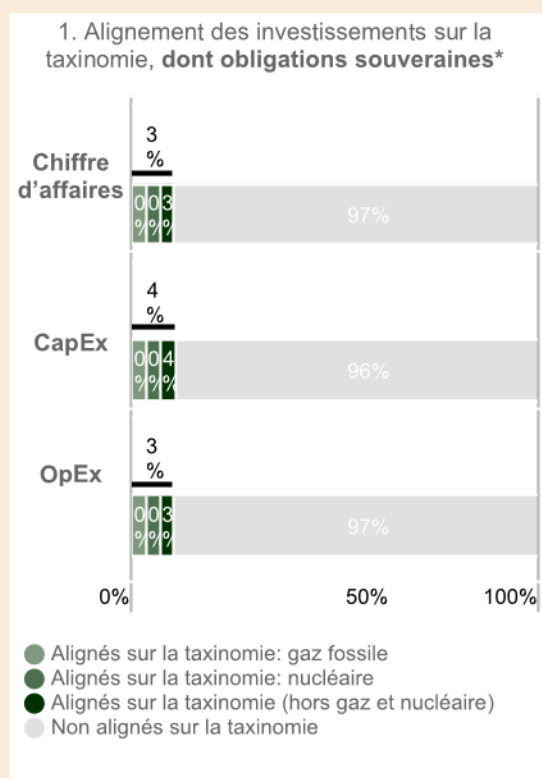
☒ Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non pertinent pour ce produit.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non pertinent pour ce produit.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.